



**MAISON DU PARC NATIONAL DES PYRENEES  
DE CAUTERETS  
REFECTION DES FACADES**

**Lot 1 - menuiserie**

**Lot 2 - peinture**

**Procédure adaptée selon l'article 28  
du code des marchés publics**

**Date de limite de remise des offres :**

**Vendredi 11 mai 2018 à 12 heures**

**Document unique**

Le candidat doit compléter, dater et signer le présent document.

Parc National des Pyrénées

Villa Fould

2 rue du IV septembre

BP 736

65007 TARBES

Tél. : 05 62 54 16 40

## **Article 1 : Parties contractantes - Documents contractuels**

### **1.1 Parties contractantes au sens du présent document.**

Le pouvoir adjudicateur est le Parc National des Pyrénées représenté par son Directeur, Monsieur Marc TISSEIRE.

Le prestataire est le représentant légal de l'entreprise titulaire du marché (Annexe I).

### **1.2 Documents contractuels régissant le marché.**

#### **1.2.1 Acte d'Engagement / CCAP**

Le marché est régi par le présent document et ses annexes qui, signé par les représentants de la personne publique et du titulaire, vaut Acte d'Engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières et par les documents ci-après cités dans l'ordre de priorité décroissante.

#### **1.2.2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

Sans objet

#### **1.2.3 Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG)**

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux.

### **1.3 Documents de référence et abréviations utilisées**

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivants :

**CCAG/ Tx** : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux.

**C.M.P.** : Code des marchés publics.

## **Article 2 : Objet – Description - Délais**

### **2.1 Objet du marché**

Le Parc National des Pyrénées souhaite reprendre une partie du bardage en bois ainsi que la peinture des façades de la maison du Parc National des Pyrénées, située sur la commune de Cauterets – Hautes-Pyrénées.

Le bâtiment est une construction de 1980 ayant subi une réfection importante en 2011. L'enveloppe extérieure est en parpaings revêtus d'un enduit ciment ou d'un bardage en bois. La couverture est en zinc et en ardoise. Il est situé avenue de la gare, dans le périmètre des Bâtiments de France.

## 2.2 Description

L'opération consiste au remplacement de certains éléments d'habillage en bois des façades et à la mise en peinture de l'ensemble des façades est et sud, à l'identique, tant du point de vue de la calligraphie que des teintes de peintures. La présente consultation comporte deux lots.

### *Lot 01 : Menuiserie*

Façade SUD :

1. remplacement des lames de bardages défectueuses sur l'ensemble de la façade, avec essence et sections identiques,
2. dépose de la lisse basse sur la totalité de la façade. Délignement de la partie saillante au bardage et repose de l'ensemble,
3. une variante sera proposée en remplacement de la dépose et de la reprise de la lisse basse. Elle consistera au remplacement de cet élément par un dispositif de grillage anti-rongeurs, dissimulé derrière la première lame du bardage,

Façade EST:

1. remplacement des pièces défectueuses sur l'ensemble de la façade, avec essence et sections identiques, compris habillages verticaux et sous face de linteau à l'entrée du bâtiment,
2. dépose de la lisse basse sur la totalité de la façade. Délignement de la partie saillante au bardage et repose de l'ensemble,
3. une variante sera proposée en remplacement de la dépose et de la reprise de la lisse basse. Elle consistera au remplacement de cet élément par un dispositif de grillage anti-rongeurs, dissimulé derrière la première lame du bardage.

### *Lot 02 : Peinture*

Façade SUD :

1. mise en place d'un échafaudage pour l'ensemble des lots,
2. préparation du support par nettoyage haute pression, grattage et ponçage,
3. rebouchage ponctuel si nécessaire,
4. préparation différencié si nécessaire des éléments en bois remplacés,
5. application en trois couches (3) d'une peinture micro-poreuse acrylique, de teinte identique à l'existant, sur l'ensembles des parties en bois,
6. reprise à l'identique de la frise,
7. replis du matériel et nettoyage de chantier.

Façade EST:

1. mise en place d'un échafaudage pour l'ensemble des lots,
2. protection si besoin des éléments vitrés,
3. réparation du support par nettoyage haute pression, grattage et ponçage,
4. Rrebouchage ponctuel si nécessaire,
5. préparation différencié si nécessaire des éléments en bois remplacés,
6. application en trois couches (3) d'une peinture micro-poreuse acrylique, de teinte identique à l'existant, sur l'ensembles des parties en bois,
7. reprise à l'identique de la frise et du bandeau « *Maison du Parc National des Pyrénées* »,
8. replis du matériel et nettoyage de chantier.



L'entreprise chiffrera en option dans son offre, avec toutes les sujétions de mise en œuvre et de préparation :

1. le ravalement des murs maçonnés enduits, avec deux (2) couches de peinture pliolite, des façades Nord et Ouest.
2. la peinture en trois couches (3) micro-poreuse acrylique, de teinte identique à l'existant des menuiseries et autres éléments en bois, des façades nord et ouest.

Les fiches techniques des fournitures seront jointes à la présente offre.

Les photographies jointes en annexe III sont données à titre indicatif. L'entreprise est tenue de relever sur site les cotes et l'ensemble des prestations, avant la remise de son offre.

## **2.3 Délais**

La date de début de marché est sa date de notification (T0).  
Les travaux devront être achevés pour le 31 juillet 2018.

## **Article 3 : Modalités de détermination des prix**

### **3.1 Type et forme de prix**

Le prix du marché est ferme.

### **3.2 Variations des prix**

Sans objet

### **3.3 Variations des taxes**

Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au moment de la facturation. Il est de 20 % à la date d'établissement du marché. En cas de modification du taux de la TVA durant l'exécution de ce marché, celui-ci en prendrait automatiquement compte sans qu'un avenant sur ce point ne se justifie.

## **Article 4 : Modalités de paiement**

Les demandes de règlement seront libellées au nom du Parc National des Pyrénées, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, Boite postale 736, 65007 TARBES. Elles seront établies en Euros.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 30 jours maximum. En cas de dépassement de ce délai de paiement, la personne publique versera au titulaire des intérêts moratoires, dans les conditions et au taux fixés par l'article 5 du Titre III du décret n° 2002-232 du 21 février 2002 modifié.

Chaque facture indique :

- les nom et adresse du créancier,
- les mentions légales liées au prestataire (RCS, SIREN, SIRET),
- le numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement (RIB ou RIP),
- le numéro et la date du marché,
- le montant hors taxes,
- le taux et le montant de la taxe sur la valeur ajoutée,
- le montant total toutes taxes comprises,
- la date de facturation,

## **Article 5 : Clauses administratives diverses**

### **5.1 Résiliation du marché**

En cas d'inobservation des clauses contractuelles par le titulaire, il sera fait application du chapitre VI du CCAG Travaux.

### **5.2 Prolongation de délais d'exécution**

Conformément au chapitre III Article 19 du CCAG Travaux, une prolongation de délais d'exécution et de livraison peut être accordée par le pouvoir adjudicateur au titulaire lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité de ce dernier fait obstacle à l'exécution des prestations dans le délai contractuel.

### **5.3 Pénalités de retard**

Conformément au chapitre III Article 20 du CCAG Travaux, en cas de retard dans les délais de livraison proposés par le titulaire et à valeur contractuelle, les pénalités commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure.

La pénalité est calculée en application de la formule suivante :

$$P = \frac{V \times R}{100}$$

Dans laquelle :

P = représente le montant de la pénalité

V = représente le montant TTC de la partie de la commande non livrée

R = représente le nombre de jours de retard.

### **5.4 Nantissement**

Sans objet

### **5.5 Infractions à la législation fiscale**

Sous peine de résiliation de plein droit du marché à ses (leurs) torts exclusifs, le titulaire affirme que lui-même et son ou ses cotraitants :

✎ Ne tombe(nt) pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article n° 43 du CMP (interdiction de participer aux marchés de l'État frappant ceux qui auront fait l'objet d'une condamnation pour infraction au code général des impôts ou au code du travail).

✎ Qu'il ne lui (leur) a été notifié aucune décision d'exclusion des marchés de l'état.

Le titulaire atteste en outre l'exactitude des renseignements prévus à l'article n° 44 et au 1 de l'article n° 45 du code des marchés publics. En cas d'inexactitude, l'autorité signataire du marché (ou son représentant) pourra résilier, sans mise en demeure préalable, le marché aux torts du titulaire.

## **5.6 Respect du droit du travail**

### **5.6.1 Déclaration du titulaire**

Le titulaire déclare sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.3243-1, L.3243-2, L.3243-4, L.1221-10, L.1221-13, et L.1221-15 du code du travail.
- s'acquitter de ses (*leurs*) obligations au regard des articles L. 8221-3 et L. 8221-5 du code du travail réprimant le travail clandestin.

### **5.6.2 Application des articles D 8222-5, D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail**

Si le titulaire (*un cotraitant*) ne remet pas à la personne publique, de la date de notification du présent marché jusqu'à la fin de son exécution et selon une cadence n'excédant pas six mois, les documents prévus aux articles :

- D 8222-5 du code du travail pour les titulaires établis en France,
- D 8222-7 et D 8222-8 du code du travail pour les titulaires établis à l'étranger.

Le pouvoir adjudicateur pourra, après mise en demeure restée infructueuse, prononcer la résiliation du marché aux torts du titulaire, sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

La mise en demeure doit être notifiée par écrit et assortie d'un délai. A défaut d'indication du délai, le titulaire dispose d'un mois à compter de la notification de la mise en demeure, pour satisfaire aux obligations de celle-ci ou pour présenter ses observations.

## **5.7 Tribunaux compétents**

Le présent marché est soumis au droit administratif français et les juridictions administratives françaises sont seules compétentes pour connaître des litiges.

## **5.8 Obligation d'information du titulaire**

Le titulaire devra informer par écrit, dans les 15 jours, de toute modification relative à ses statuts, de toute difficulté liée à sa situation juridique ou financière (*cessation d'activité, cessation de paiement, mise en redressement ou liquidation judiciaire*), et transmettre les documents afférents.

## **5.9 Dérogation au CCAG Travaux**

Sans objet

**Article 6 : Engagement du candidat** (*en cas de groupement, chaque membre du groupement devra signer cet engagement*)

**Nom, prénom et qualité du signataire :** .....

- agissant pour mon propre compte.  
 agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....  
 agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse :*

.....  
 agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché,

- M'engage, conformément auxdits documents, à exécuter la prestation demandée

Le titulaire

à .....le.....

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que des nom, prénom, et qualité du signataire. Apposer le cachet de l'entreprise*

Établi en un seul original

## DÉCISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

**La présente offre est acceptée,**

**A TARBES le.....**

**Le Directeur,**

**Marc TISSEIRE**

## DATE D'EFFET DU MARCHÉ

**Reçu notification du marché le .....**

**L'entreprise.....**

**Le mandataire du groupement.....**



## ANNEXE I

### RENSEIGNEMENTS SUR LE TITULAIRE

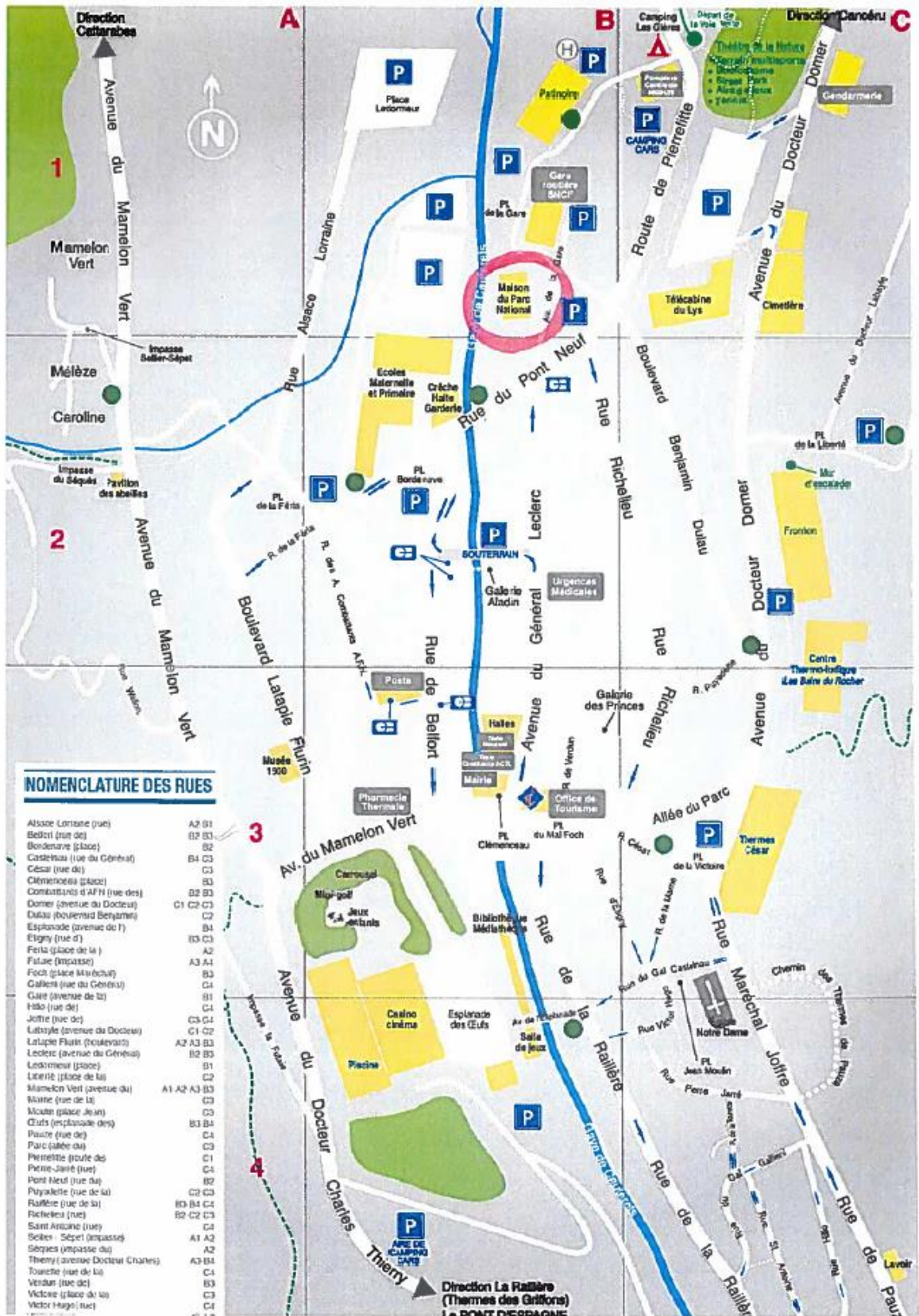
Raison sociale :			
Dénomination sociale ( <i>sigle</i> ) :			
Forme :			
Adresse siège social :			
N° SIRET " <i>Siège social</i> " :			
Adresse antenne locale :			
N° SIRET " <i>Antenne locale</i> " :			
Registre du commerce :			
PME/PMI ( <i>au sens de l'article 48 du CMP</i> )    OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>			
Représentée par agissant en qualité de dirigeant			
Adresse d'envoi des courriers : ( <i>commercial et technique</i> )			
Personne à contacter :		Nom : Fonction : Tél. : Fax : Email:	
<b>BANQUE :</b>		<b>banque postal</b>	
<b>DOMICILIATION :</b>			
<b>CODE BANQUE</b>	<b>CODE GUICHET</b>	<b>NUMERO DE COMPTE</b>	<b>CLE</b>

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

**NOTA :**  
TOUT CHANGEMENT DE DONNEES INDIQUEES DANS LE TABLEAU CI-DESSUS DOIT ETRE NOTIFIE A LA PERSONNE PUBLIQUE.

# ANNEXE II

## Plan de situation



## ANNEXE III

### Photos



VUE D'ENSEMBLE



FACADE SUD



**FACADE EST**



**FACADE NORD**



**DETAIL PIGNON SUD**



**DETAIL SOUBASSEMENT FACADE EST**



**DETAIL SOUBASSEMENT FACADE EST**



**DETAIL SOUBASSEMENT FACADE EST**



**DETAIL HABILLAGE ENTREE FACADE EST**



**DETAIL SOUS FACE DE LINTEAU ENTREE FACADE EST**





**RÈGLEMENT  
DE LA CONSULTATION  
PROCEDURE ADAPTEE**

---

**MAISON DU PARC NATIONAL DES PYRENEES  
CAUTERETS  
REFECTION DES FACADES**

**Lot 1 - menuiserie  
Lot 2 - peinture**

**DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES**

**Le vendredi 11 mai 2018 à 12 heures**

Parc National des Pyrénées  
Villa Fould  
2 rue du IV septembre  
BP 736  
65007 TARBES

05 62 54 16 40 – [contact@pyrenees-parcnational.fr](mailto:contact@pyrenees-parcnational.fr)

## **1 – Étendue de la consultation**

Le présent marché est passé par le biais de la procédure adaptée ouvert au titre de l'article 28 portant code des marchés publics.

Il sera fait application au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux.

## **2 - Objet et forme du marché**

### **2.1 Objet du marché**

Le Parc National des Pyrénées souhaite reprendre une partie du bardage en bois ainsi que la peinture des façades de la Maison du Parc National des Pyrénées, située sur la commune de Cauterets. Le bâtiment est une construction de 1980 ayant subi une réfection importante en 2011. L'enveloppe extérieure est en parpaings revêtus d'un enduit ciment ou d'un bardage en bois. La couverture est en zinc et en ardoise. Il est situé Avenue de la gare, dans le périmètre des Bâtiments de France.

L'opération consiste au remplacement de certains éléments d'habillage en bois des façades et à la mise en peinture de l'ensemble des façades est et sud, à l'identique, tant du point de vue de la calligraphie que des teintes de peintures. La présente consultation comporte deux lots. L'ensemble des travaux attendus est décrit dans le document unique.

### **2.2 Forme du marché**

Le marché est passé dans le cadre d'une procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics. Une phase de négociation pourra intervenir après réception des offres.

## **3 – Visite, Délais et démarrage des prestations**

Une visite du site des travaux devra obligatoirement avoir lieu avant la remise des offres, sur rdv avec :

Jérôme LE SOUDER  
Technicien Aménagement Accueil  
Unité territoriale Bigorre du Parc national des Pyrénées  
Tel : 05 62 92 92 38 ou 06 08 35 71 89  
E-mail : [pnp.lesouder@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.lesouder@espaces-naturels.fr)

La date de début de marché est sa date de notification (*T0*).  
Les travaux devront être achevés pour le 31 juillet 2018.

## **4 - Options et variantes**

Voir descriptif dans le document unique.

## **5 - Prix**

Le candidat est informé que le Parc National des Pyrénées souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO.

## **6 - Mode de règlement du marché**

Le mode de règlement choisi par le Parc National des Pyrénées est le virement administratif.

Le délai global de paiement des sommes dues en exécution du marché est fixé à 20 jours maximum.

## **7 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de trois (3) mois à compter de la date limite fixée pour la réception des offres indiquée sur la page de garde du présent document.

## **8 - Composition du dossier de consultation remis gratuitement à chaque candidat**

Il comprend :

- le présent Règlement de Consultation (RC),
- le contrat et ses annexes

## **9 - Contenu des propositions**

### **9.1 - Composition du dossier candidature**

Il contiendra les pièces justificatives suivantes :

- une lettre de candidature qui devra être dûment datée et signée par la personne habilitée à engager l'entreprise, qui peut être établie sur un imprimé de type DC1,
- les document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise,
- Attestation d'assurance
- la déclaration du candidat, qui peut être établie sur un imprimé de type DC2 : l'attention des candidats est attirée sur la nécessité de compléter, de manière aussi exhaustive que possible, toutes les informations demandées, au besoin en utilisant des annexes. Elle comprendra les informations suivantes :
  - déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère(nt) le(s) marché(s) réalisées au cours des 3 derniers exercices. La preuve de la capacité financière peut être apportée par tout moyen ;
  - déclaration indiquant les moyens matériels du candidat ;
  - tout élément d'information permettant de justifier de la capacité du candidat à réaliser le marché : certificats de capacité, qualifications professionnelles, attestations de formation...

Une déclaration sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

## 9.2 - Composition du dossier offre

- Le contrat à compléter, dater, signer et parapher par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires, par le mandataire du groupement si habilité par les cotraitants ;

**Si le candidat ne peut réaliser lui-même la totalité des prestations à chiffrer, il est invité à Co-traiter ou sous-traiter les prestations qu'il ne peut réaliser lui-même.**

- Offre commerciale comprenant la décomposition du prix global et forfaitaire (*DPGF*) avec des couts par lot et pour chaque phase la répartition des couts de prestations par intervenant,
- Fiches techniques des fournitures.
- Engagement du candidat sur le planning des travaux.

Les propositions doivent être rédigées en langue française uniquement.

## 10 - Modalités de retrait du dossier de consultation :

Remise gratuite du dossier de consultation par téléchargement sur le site du Parc National des Pyrénées  
<http://www.pyrenees-parcnational.fr>

## 11 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Le Parc National des Pyrénées propose de recourir à une transmission papier pour la remise des offres. Cependant, le dossier pourra également nous parvenir sous format informatique. Il n'est pas admis de remise des offres par voie électronique.

L'envoi sera fait sous pli cacheté qui portera la mention :

<b>NE PAS OUVRIR</b>
<b>Objet :</b> Appel d'offre pour la Réfection des Façades de la Maison du Parc National de Cauterets
<b>Nom du candidat :</b> XXXX

Le candidat est invité à remettre **une enveloppe par lot** contenant les pièces de candidature et d'offres :

*Lot 1 : Menuiserie*

*Lot 2 : Peinture*

Ce pli sera transmis à l'adresse suivante Parc National des Pyrénées, Villa Fould, 2 rue du IV septembre, Boite postale 736, 65007 TARBES Cedex

✉ par la Poste en recommandé avec demande d'avis de réception postal,

✉ par transporteur ou par dépôt au Siège du Parc National des Pyrénées, contre récépissé.

Quel que soit le mode d'acheminement décrit ci-dessus, les offres devront parvenir au Parc National des Pyrénées avant la date et l'heure, indiquées dans la page de garde du présent règlement.

## 12 – Jugement des offres

### Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement de celles-ci.

Le choix de l'attributaire est fondé en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de points aboutissant à une note globale sur dix points.

Valeur économique	Pondération
Prix des prestations	<b>Note sur six points</b> Le calcul se fera de la manière suivante : l'offre la moins chère est affectée de la note de 6 ( <i>six</i> ). Les notes de chaque entreprises sont ramenées à une note sur 6 de la manière suivante : $(6 \times \text{prix de l'offre la moins chère}) / \text{prix de l'offre de chaque entreprises}$ .
Valeur technique	
- planning - caractéristiques des fournitures et matériaux	<b>Note sur quatre points</b>
Total	<b>Note sur dix points</b>

### **13 – Renseignements complémentaires**

Les renseignements pourront être obtenus pendant la durée de la consultation, auprès de :

Jérôme LE SOUDER  
Technicien Aménagement Accueil  
Unité territoriale Bigorre du Parc national des Pyrénées  
Tel : 05 62 92 92 38 ou 06 08 35 71 89  
E-mail : [pnp.lesouder@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.lesouder@espaces-naturels.fr)

Yves HAURE  
Secrétaire général du Parc national des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
Tel : 05 62 54 16 40  
E-mail : [pnp.haure@espaces-naturels.fr](mailto:pnp.haure@espaces-naturels.fr)

**14 - Date d'envoi de l'avis de parution : vendredi 30 mars 2018**

Fait à Tarbes, le 30 mars 2018.